

MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS
17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
en exercice 11
présents 09
procurations 02
votants 11

L'an deux mil vingt quatre
le dix avril

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/04/2024

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, BOUTINET,
LEGALLAIS, Mmes COUSSOT, DESRENTES, FURAUD, BRANDT

Absents : M. PENICAUT (donne pouvoir à M. COMBEAU), M. BRUN
(donne pouvoir à Mme COUSSOT)

Secrétaire : Mme COUSSOT

2024/15 OBJET : VOTE DES TAXES 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, de modifier les taux d'imposition en 2024 et de les fixer à :

40,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

50,60 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

10,61 % pour la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Le Maire,
Bernard COMBEAU